

Hammamet

E.B.



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1652>

DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.1652](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1652)

ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 3355-3356

ISBN : 2-7449-0127-X

ISSN : 1015-7344

Référence électronique

E.B., « Hammamet », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 22 | 2000, document H22, mis en ligne le 19 janvier 2012, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1652> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1652>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Hammamet

E.B.

- 1 Hammamet a acquis une réputation bien assise qui attire en toutes saisons des milliers de touristes étrangers et tunisiens, surtout des Tunisois. La situation de cette petite ville sur la côte orientale à la base du Cap Bon, et la présence de plusieurs sources abondantes expliquent la magnificence de la végétation et la beauté de ses jardins et vergers. Ses orangeries dont la réputation dépasse les cadres tunisiens, occupent une place importante dans le paysage. La douceur du climat ajoute un avantage indéniable dans le développement du tourisme et des constructions privées.
- 2 Hammamet, chef lieu de délégation, s'est lovée dans le fond du grand golfe qui porte son nom. Ce fut d'abord un petit port de pêche dont la rade est assez bien protégée dans le secteur nord et nord-ouest mais ouverte aux vents du Sud-Ouest. Le mauvais temps contraignait les pêcheurs à tirer leurs barques sur la plage. Celle-ci est immense et se poursuit sur des kilomètres vers le Sud. La station balnéaire dont la renommée ne cesse de croître, ne présente pas cependant que des avantages ; outre le choc culturel mais qui naît de la rencontre de groupes dont les comportements sont opposés, la multiplication sur le rivage de constructions gigantesques provoqua le déséquilibre de la plage, tandis que les ressources hydrauliques diminuaient dangereusement. Un sage contrôle du développement de la station balnéaire cherche à réduire ce danger et à conserver à Hammamet le charme de ses jardins toujours fréquentés par les colombes qui lui ont donné leur nom.
- 3 Le développement urbain se fait précisément le long du rivage en direction de Nabeul et de Sousse. C'est là que se construit le quartier des hôtels, en dehors de la vieille ville mais malheureusement sur l'emplacement de l'antique Puppūt. La vieille ville est enfermée dans son rempart qui, à l'origine, ne possédait qu'une seule porte. Celle-ci se prolonge par la rue qui mène à la grande mosquée dont le minaret fut élevé au xv^e siècle. Ce monument est contemporain de la Kasba qui succéda à un ribat construit au xii^e siècle sur un promontoire en bordure de la mer.
- 4 Hammamet a succédé à deux cités romaines : Puppūt, la plus proche et Siagu. Le site de Puppūt, occupé aujourd'hui par le quartier des hôtels, est distant d'un kilomètre de la vieille ville. La cité romaine s'élevait au Heu dit Souk-el-Abiod entre les oueds Temad au

Nord et Moussa au Sud, le long du littoral. Lors de la construction des hôtels il fut trouvé un grand nombre de mosaïques funéraires. A la fin du XIX^e siècle, on reconnaissait encore les ruines d'un amphithéâtre et d'un théâtre, celles de deux aqueducs aboutissant à des citernes et une citadelle byzantine. Bien que très proches l'une de l'autre les cités de Pupput et de Siagu (Bir-bou-Rebka) n'ont pas connu la même évolution. Alors que Siagu demeurait un simple *vicus*, Pupput avait acquis le statut de colonie dès le règne de Commode. Cependant Siagu possédait une grande basilique chrétienne munie d'un baptistère monumental.

- 5 En 411, au concile de Carthage, Pupput fut représentée par deux évêques : Pannonius le catholique et Victorianus le donatiste. On connaît d'autres évêques de Pupput à la fin du V^e siècle (*Notitia de 484*), au VI^e siècle (525) et encore au milieu du VII^e siècle (646). Le rattachement de Pupput à la Proconsulaire ou à la Byzacène fait problème. La *notitia* de 484 situe cette ville en Proconsulaire du point de vue ecclésiastique, tandis que pour l'administration civile, Pupput était en Byzacène. Il est vraisemblable que, province ecclésiastique et province civile ne coïncidaient pas toujours. Il est possible aussi que la frontière entre les deux provinces ait connu des rectifications au cours du V^e siècle.

INDEX

Mots-clés : Histoire médiévale, Tunisie